

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC252

présenté par

M. Reiss, M. Apparu, M. Breton, M. Brochand, M. Copé, M. Darmanin, M. Debré, Mme Dion, Mme Duby-Muller, Mme Genevard, M. Giran, Mme Greff, M. Herbillon, M. Huet, M. Kert, M. Le Mèner, M. de Mazières, Mme Nachury, M. Riester, M. Salen, Mme Schmid, M. Sturni et Mme Tabarot

ARTICLE 38

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vient abroger la loi dite Cherpion qui a introduit le DIMA (Dispositif d'Initiation aux métiers en alternance.) pour les jeunes âgés d'au moins 15 ans. Pourtant ce dispositif répondait à une vraie demande de diversification des parcours à partir de la 4^{ème} : pour tous, un tronc commun composé des fondamentaux et des langues vivantes. Pendant une partie de la semaine, en fonction des profils et des choix des élèves, la possibilité pour certains d'approfondir les disciplines académiques classiques, et pour d'autres d'être initiés au monde professionnel.

Ce dispositif ne semblait pourtant pas tant choquer Monsieur Jean-Marc Ayrault qui répondait dans une interview parue dans le Parisien, le 30 octobre dernier alors qu'on lui demandait si pour les enfants entre 14 et 16 ans qui sont en situation d'échec, il ne fallait pas avancer l'âge du travail en alternance, de l'apprentissage et mieux adapter les filières : « Pourquoi pas ? Il faut plus de fluidité entre l'Education nationale et l'entreprise. Ce n'est pas un sujet tabou. Il faut que dès l'école primaire, en CP, on puisse aller voir les entreprises, recevoir un ouvrier qui a appris un métier formidable et qui a envie de transmettre sa passion. »

Cette suppression sèche d'un dispositif pourtant pensé en réponse à des situations particulières est le résultat d'une vision idéologique d'un collège unique et monolithique.

